

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2023 ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Pour plus d'information, je vous invite à consulter les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 ainsi que la présentation effectuée à la séance extraordinaire du conseil municipal du 27 mai 2024 sur notre site Internet au villemacamic.qc.ca, onglets **La ville | Rapports annuels**.

1. LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2023 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 4 529 586\$ et que les revenus d'investissements ont culminé à 379 938 \$ (subventions et investissements des promoteurs), ce qui a généré des revenus totaux de 4 909 524 \$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la Ville (dépenses) ont totalisé 4 404 297 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Ville a réalisé en 2023 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 125 289 \$.

2. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers de l'année 2023 de la municipalité ont été audités par la firme Daniel Tétréault, CPA inc.

Suite à cet audit, l'opinion de la firme est la suivante :

À mon avis, à l'exception de ne pas avoir appliqué les exigences du nouveau chapitre SP 3280« Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations», les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Macamic au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

3. LE TRAITEMENT DES ÉLUS POUR 2023

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Toutefois, par souci de transparence, je désire préciser, au présent rapport, que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2023, était la suivante :

- la rémunération annuelle de la mairesse était de 24 919 \$, alors que celle des conseillères et des conseillers était fixée à 8 306 \$,
- une allocation de dépenses au montant de 12 484 \$ était allouée à la mairesse, alors que celle des conseillères et des conseillers était fixée à 4 253 \$.
- De plus, chaque membre du conseil municipal recevait une rémunération additionnelle de 25 \$ pour chaque réunion de comité dont il était nommé délégué ou substitut et à laquelle il assistait.

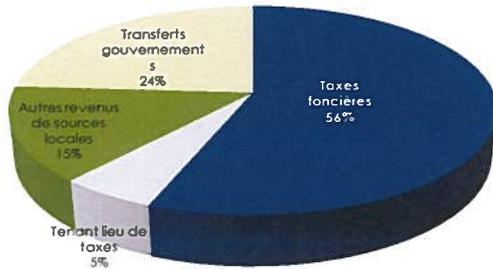
REVENUS

Taxes foncières	2 936 312 \$
Tenant lieu de taxes	291 034 \$
Autres revenus de sources locales	767 114 \$
Transferts gouvernements	1 256 524 \$
Total des revenus	5 250 984 \$

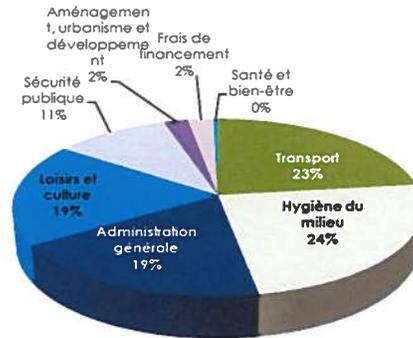
DÉPENSES

3 Transport	1 149 411 \$
4 Hygiène du milieu	1 204 957 \$
1 Administration générale	937 236 \$
7 Loisirs et culture	932 647 \$
2 Sécurité publique	517 772 \$
6 Aménagement, urbanisme et développement	109 055 \$
9 Frais de financement	116 952 \$
5 Santé et bien-être	18 720 \$
Total des dépenses	4 986 750 \$

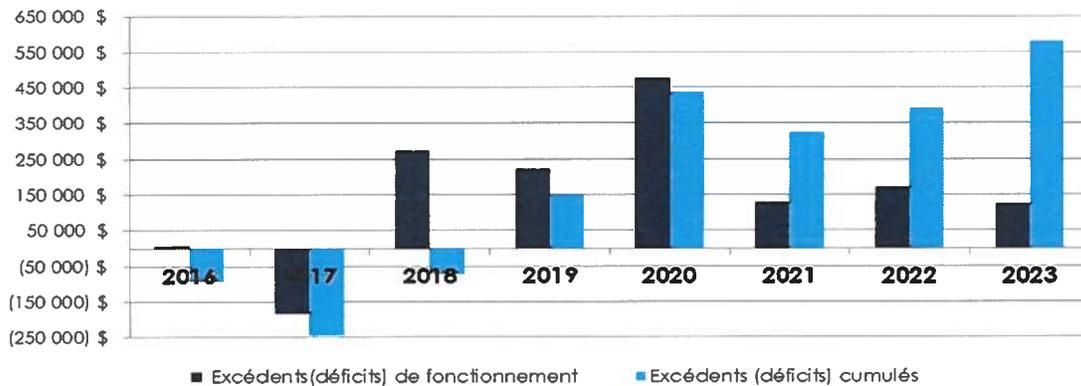
REVENUS



DÉPENSES



Évolution des excédents (déficits) 2016-2023



CONCLUSION

Au nom du conseil et en mon nom personnel, permettez-moi de souligner de façon particulière le travail réalisé par nos employés, et ce, malgré un calendrier de travail bien chargé.

Merci également à tous nos bénévoles membres de comités pour votre implication sans réserve à faire cheminer tous nos dossiers; sans votre support, aucun de ces projets ne pourrait se réaliser.

Merci à nos conseillères et à nos conseillers pour la prise en charge des dossiers qui vous ont été confiés, et ce, de façon aussi professionnelle.

À tous nos nouveaux arrivants, résidentiels et commerciaux, merci d'avoir choisi Macamic pour vous établir. Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le maire



Tony Boudreau

Déposé le 3 juin 2024